



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1801

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention et convention 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1801**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention et convention 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) est une association du personnel qui réunit les agents retraités de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon. Son principal objectif est d'organiser des activités de loisirs pour ses adhérents.

Elle est financée principalement par les cotisations de ses membres et les subventions que lui versent annuellement la Métropole et la Ville de Lyon. Ces subventions contribuent au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation des activités qu'elle organise.

I - Bilan de l'année 2016

L'année 2016 a compté 230 adhérents. L'association a organisé :

- 2 lotos,
- 3 concours de belote,
- activités de scrapbooking et patchwork,
- un repas de fin d'année,
- une journée dans le Jura,
- un voyage de 2 jours en Bourgogne,
- un voyage de 5 jours en Bretagne,
- une journée en Haute-Savoie,
- une journée "Noël en Provence".

II - Programme 2017

Comme l'année précédente, l'association poursuivra son activité d'organisation de loisirs pour ses adhérents. Le programme de l'année 2017 prévoit les activités suivantes :

- organisation de lotos et de concours de belote,
- ateliers de scrapbooking et patchwork,
- 4 voyages, dont la durée peut aller de 1 à 5 jours,
- un repas de fin d'année.

III - Budget de l'association

Le montant demandé pour la subvention 2017 de la Métropole est de 5 301 €.

Le budget prévisionnel 2017 de l'association se présente ainsi :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
assemblée générale, conseil d'administration	550	subvention Métropole de Lyon	5 301
frais administratifs et divers	3 150	subvention Ville de Lyon	7 236
timbres assurances	1 450	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS) Ville de Lyon	417
voyages 2017	53 520	voyages en 2017	44 800
repas de fin d'année 2017	5 680	repas de fin d'année 2017	4 600
repas conseil d'administration 2017	750	cotisations	3 750
photocopies et impressions	600	recette activités	496
envoi divers courriers par La Poste	900		
Total	66 600	Total	66 600

Il est proposé que la Métropole attribue à l'ARLYMET pour l'année 2017 une subvention de 5 301 €, montant identique à celui attribué en 2016. Cette subvention sera payée en un seul versement à réception de la demande d'appel de fonds ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 301 € au profit de l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) dans le cadre de ses actions pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ARLYMET définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** correspondant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 5 301 € - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 202 - opération n° 0P28O4355.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.